

# CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIERE FISCALE

STE n° 127 - Strasbourg, 25.I.1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010

## REPUBLIQUE DE MOLDOVA

### Compilation des Déclarations actuellement en vigueur (\*) concernant

Annexe A - Impôts auxquels s'applique la Convention (Article 2).	X
Annexe B - Autorités compétentes (Article 3).	X
Annexe C - Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention (Article 3).	-

Déclaration consignée dans l'instrument de ratification déposé auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe le 24 novembre 2011 - Or. angl. (en vigueur depuis le 1er mars 2012)

#### ANNEXE A – Impôts auxquels s'applique la Convention :

- . **Article 2, paragraphe 1.a.i:** Impôts sur le revenu des personnes physiques et des personnes morales.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.ii:** Cotisations de sécurité sociale.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.B:** Impôts sur la propriété immobilière.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.C:** Taxe sur la valeur ajoutée.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.D:** Droits d'accises.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.E:** Impôts sur l'utilisation des véhicules à moteur.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iv:**
  - . Taxes sur les ressources naturelles;
  - . Impôts locaux.

Déclaration consignée dans une lettre de la Représentante Permanente de la République de Moldova, datée du 4 mars 2019, enregistrée au Secrétariat Général le 7 mars 2019 - Or. angl. (en vigueur depuis le 1er juillet 2019)

#### ANNEXE B – Autorités compétentes

Le Ministère des Finances ou ses représentants autorisés.

1. Mihai Burunciuc - Chef de la Division de la coopération internationale et de l'échange d'informations.  
Département de la coopération et de l'échange d'informations.  
Service des finances publiques.  
Coordonnées de contact: MD-2005, Chişinău mun., 9 Constantin Tănase str.;  
Tél. +373 22 823368;  
E-mail: mihai.burunciuc@sfs.md;

2. Silvia Caitaz - Inspecteur Principal, Division de la coopération internationale et de l'échange d'informations.  
Département de la coopération et de l'échange d'informations.  
Service des finances publiques.  
Coordonnées de contact: MD-2005, Chişinău mun., 9 Constantin Tănase str.;  
Tél. +373 22 823368;  
E-mail: silvia.caitaz@sfs.md.

3. Victoria Bolea - Inspecteur, Division de la coopération internationale et de l'échange d'informations,  
Département de la coopération et de l'échange d'informations.  
Service des finances publiques.  
Coordonnées de contact: MD-2005, Chişinău mun., 9 Constantin Tănase str.;  
Tél. +373 22 823368;  
E-mail: victoria.bolea@sfs.md.

ANNEXE C – Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention

--

-----  
(\* ) Situation au 1er Janvier 2021. Pour une Chronologie complète des déclarations, veuillez consulter notre site, rubrique [Recherches](#).  
Source : Bureau des Traités du Conseil de l'Europe sur <http://conventions.coe.int>